

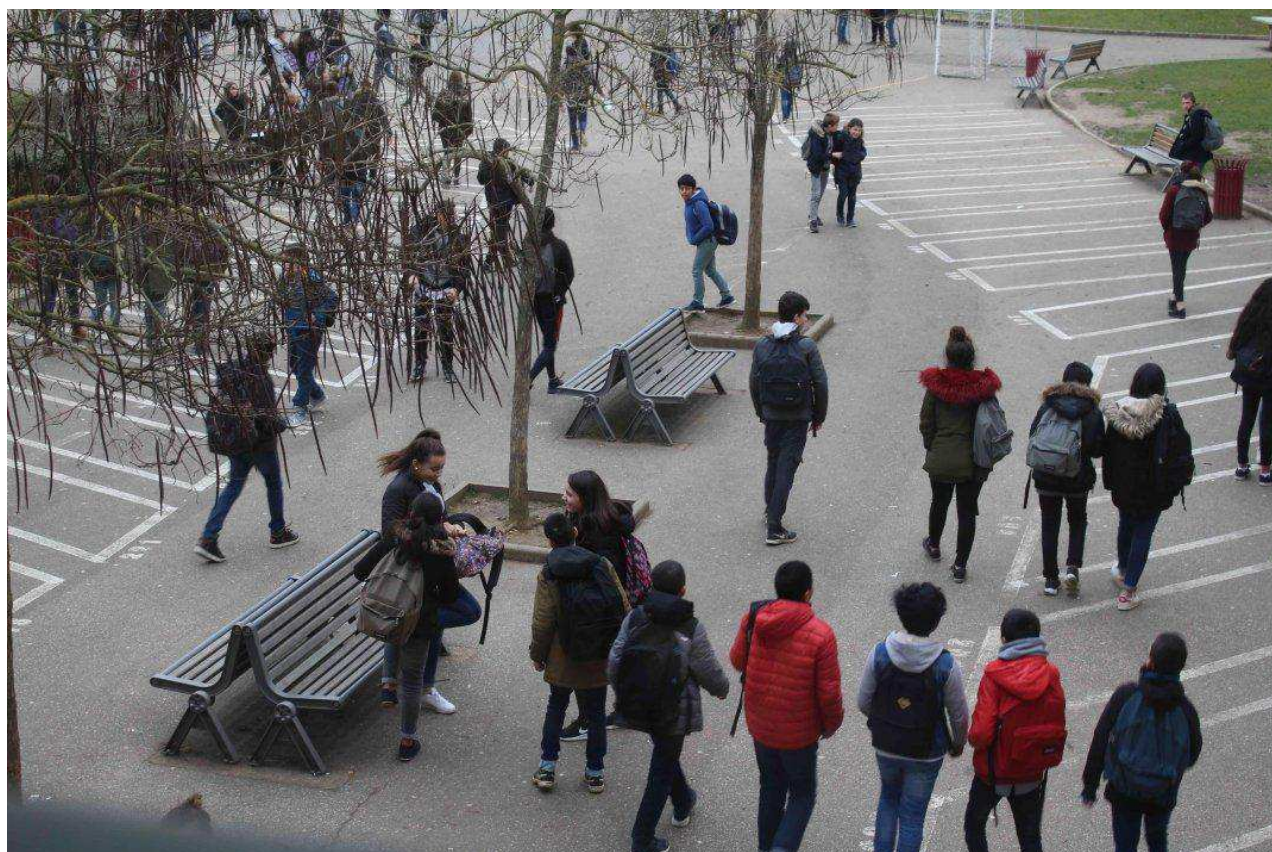
<https://www.aefinfo.fr/depeche/676516>

✍ Elise Le Berre

🕒 6 min read

Mixité sociale des collèges : des écarts croissants de composition sociale entre secteurs public et

De fortes disparités de composition sociale existent au sein des secteurs public et privé, mais aussi entre ces deux secteurs, relève la Depp dans une note sur l'évolution de la mixité sociale des collèges, parue le 19 juillet 2022. Le secteur privé, qui scolarise de plus en plus d'élèves de milieu favorisé, creuse les écarts de composition sociale avec le secteur public. Le niveau et les composantes de la ségrégation sont liés au contexte social et scolaire des départements, qui affichent des évolutions disparates. La Depp publie par ailleurs une note sur la mobilité résidentielle des élèves.



Les compositions sociales très différentes des collèges sont régulièrement décrites comme un facteur renforçant les inégalités scolaires. © Alexandra Caccivio

Dans une [note](#) d'information parue le 19 juillet 2022, la Depp propose de faire un "état des lieux de la ségrégation sociale au collège à la rentrée 2021", en "actualisant l'état des lieux" qu'elle avait réalisé en 2015. L'idée est de "rendre compte de l'hétérogénéité entre départements en matière de niveau et d'évolution de la ségrégation sociale au collège".

En préambule, la Depp précise que "le milieu social est pris en compte à partir de la profession du responsable de l'élève".

De fortes disparités de composition sociale au sein des secteurs privés et publics

Ainsi, à la rentrée 2021, "la proportion d'élèves qui sont enfants d'ouvriers ou d'inactifs (milieu défavorisé) – qui est de 37,4 % au collège – est supérieure à 61 % dans un dixième des collèges les plus défavorisés, et inférieure à 14,6 % dans un dixième des collèges les plus favorisés". Parallèlement, dans un dixième des collèges les plus défavorisés, "la proportion d'enfants d'enseignants, de cadres supérieurs, de chefs d'entreprise de dix salariés ou plus ou dont le représentant exerce une profession libérale", "est inférieure à 6,6 %, alors qu'elle dépasse 44,6 % dans un dixième des collèges les plus favorisés".

Cette ségrégation, constate la Depp, est "en partie liée à l'existence de deux secteurs d'enseignement, le secteur public et le secteur privé", ce dernier scolarisant "environ un cinquième des collégiens" et n'étant pas soumis à la sectorisation ([lire sur AEF info](#)).

Mais la ségrégation "provient également des différences de composition sociale entre collèges, au sein de chacun des secteurs public et privé". Ces écarts "sont le reflet de la ségrégation urbaine", selon la Depp, qui constate qu'une "partie de la ségrégation passe donc par l'implantation des collèges sur des territoires dont la tonalité sociale est plus ou moins favorisée". Ainsi, dans les collèges publics, "le lien se fait par la sectorisation" ; dans les collèges privés, la composition sociale "est également influencée par leur lieu d'implantation". Ces collèges peuvent aussi se spécialiser et "orienter leur recrutement vers un certain profil d'élèves" (certains vont ainsi "former une élite sociale et scolaire", d'autres "se spécialiser dans le rattrapage d'élèves en difficulté"), ce qui peut notamment expliquer "de forts écarts entre collèges privés".

un écart "qui se creuse" entre les secteurs public et privé

Si, à l'échelle nationale, "la ségrégation sociale entre collèges a relativement peu varié", la Depp remarque que les écarts de composition sociale entre secteurs public et privé sont, eux, "croissants", le secteur privé "scolarisant de plus en plus d'élèves de milieu favorisé".

Les collèges privés sont en effet "majoritairement choisis par des familles socialement favorisées" : à la rentrée 2021, 40,1 % des élèves du secteur privé sous contrat sont de milieu social très favorisé, contre 19,5 % dans le public. À l'inverse, 18,3 % des élèves du secteur privé sous contrat sont de milieu défavorisé, contre 42,6 % des élèves du secteur public.

La Depp, en se restreignant aux élèves entrants en 6e - pour lesquels des données sur longue période sont disponibles - note qu'en 1989, "la proportion d'élèves de milieu social très favorisé était déjà supérieure de 11 points dans les collèges privés", au regard des collèges publics. L'écart, "resté stable au cours des années 1990", a ensuite fortement augmenté à partir des années 2000, "pour atteindre 20 points en 2021".

Le rôle du contexte social et scolaire des départements dans la ségrégation

La situation au plan national est "toutefois l'agrégation de situations territoriales différentes", avec une ségrégation "plus forte dans les départements les plus urbains" : dans les Hauts-de-Seine, à Paris et dans les Bouches-du-Rhône, "l'indice de ségrégation atteint ses valeurs maximales". Une ségrégation résidentielle plus forte, qui se "traduit dans la composition sociale des collèges privés et publics", mais également la "proximité et le nombre de collèges", qui "exacerbent la concurrence entre établissements", peuvent "inciter les familles" de milieu social favorisé à "éviter le collège de secteur" et recourir à un collège privé, accentuant ainsi la ségrégation ([lire sur AEF info](#)).

L'hétérogénéité parmi les collèges privés "est plus élevée que parmi les collèges publics", dans six départements sur dix. Le bassin parisien ([lire sur AEF info](#)) ou le sud méditerranéen affichent ainsi de forts écarts de composition sociale entre secteurs public et privé, ces départements se caractérisant en général soit par "un fort degré d'inégalités économiques", soit par "un taux de pauvreté important". La présence de territoires et collèges très défavorisés pouvant, enfin, inciter "plus que dans d'autres départements, les

familles les plus favorisées à choisir les collèges privés comme alternative au collège de secteur".

Les évolutions sont aussi très disparates selon les départements. Entre 2014 et 2021, dans une vingtaine de départements, la ségrégation "a diminué de façon plus sensible", comme dans le nord et l'ouest. À l'inverse, dans la moitié sud de la France, la ségrégation a augmenté : ces différences de tendances d'un département à l'autre, relève la Depp, peuvent refléter "des politiques plus ou moins actives en matière de mixité sociale", mais aussi "des différences de positionnement du secteur privé", ou encore le contexte démographique ([lire sur AEF info](#)).

Une mobilité résidentielle en hausse

Dans une [note](#) d'information du 19 juillet 2022, la Depp constate une mobilité résidentielle en hausse. Les débuts de cycle, et plus particulièrement l'entrée au collège, sont plus propices aux mobilités, cette dernière étant plus fréquente chez les élèves issus de milieux défavorisés, concernant les niveaux allant de la 5e à la 3e. En 6e et en 2de GT, les mobilités les plus importantes concernent les élèves issus de catégories socioprofessionnelles intermédiaires. Enfin, en seconde professionnelle, les élèves les plus mobiles sont issus des catégories les plus favorisées. Les mobilités de l'urbain vers le rural sont plus fréquentes à l'école et en début de collège, et les mobilités du rural vers l'urbain sont plus fréquentes lorsque l'élève rentre au lycée.